

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le **22 JUIN 2020**

ID : 029-212902936-20200617-DE160602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

COMMISSION
D'APPEL
D'OFFRES
(CAO)

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Absente :

- Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
- Karine GALBRUN

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sonia DOUX BETHUIS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 9 juin 2020

Gérard PAUCHET est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Elle intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics formalisés (montants de plus de 5 350 000 euros pour les marchés de travaux et de 214 000 euros pour les marchés de fournitures et services depuis le 1^{er} janvier 2020).

Conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition de cette commission sont les suivantes pour les communes de 3500 habitants et plus :

- Le maire ou son représentant, Président,
- 5 membres du Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (membres titulaires).

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 22 JUIN 2020

ID : 029-212902936-20200617-DE160602-DE

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de 5 membres suppléants (un suppléant n'est pas le suppléant d'un titulaire mais suppléant de la liste par ordre de désignation). L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal devra procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-après pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : BELLEC Olivier

Titulaires	Suppléants
TANGUY Michel	SELLIN Yannick
BRAESCU ANDRIEU Morgane	LESCA Véronique
LE DUC Didier	ROBIN Yves
DAGORN Nicolas	LE FLOC'H Véronique
KRAUS Jean-Paul	JESTIN Caroline

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 juin 2020

LE MAIRE
Olivier BELLEC

